



**AUTORISATION DE PARTICIPATION
EN CHAMPIONNAT JEUNE de NIVEAU REGIONAL
U15 et U18 REGION**

Article 2 Règlement LBHB : si un club ne possède pas d'équipe Territoriale, le BD de la LBHB pourra autoriser des joueurs de la dernière année d'âge de la catégorie inférieure à évoluer dans la catégorie supérieure régionale dans la limite de 5 joueurs (ex : joueurs de 14 ans en U18 et joueurs de 11 ans en U15) sous réserve – de l'accord écrit des parents ou du représentant légal – de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du Handball établie postérieurement au 1^{er} juin de l'année civile en cours. En l'absence d'autorisation saisie dans Gesthand par la COC, le match concerné sera donné perdu par pénalité.

Document à retourner au professionnel référent de la compétition

U18 : Serge DESNOES : 5300000.sdesnoes@ffhandball.net

U15 : Marie QUEGUINER : 5300000.mfqueguiner@ffhandball.net

**Concerne les championnats Régionaux
U18 et U15 Prénationale et Excellence**

PARTIE A REMPLIR PAR LE CLUB DEMANDEUR

Renseignements joueuse/joueur concerné(e)

Nom- prénom :

Date de naissance :

Club (nom en entier – pas de sigle) :

Niveau et catégorie de compétition : -

Numéro d'affiliation : 53 _ _ _ _

Date de la demande :

Pièces jointes obligatoires :

Certificat médical, daté après le 1^{er} juin 2021

Autorisation parentale, ou du représentant légal, pour la pratique en catégorie supérieure

PARTIE RESERVEE A L'INSTANCE GESTIONNAIRE DE LA COMPETITION :

Avis du Président de COC Territoriale après consultation de la base de licenciés du club :

Date et signature :

Rappel : Dans l'hypothèse où un sportif apparaîtrait sur une feuille de match en l'absence d'autorisation signée par la COC et saisie dans Gesthand, le match concerné sera donné perdu par pénalité par la COC.